



## Rachat de part en indivision

Par **Mandrakor**, le **01/01/2013 à 18:53**

BonjourrrrrAyant acheter en indivision avec ma mère (60% pour elle et 40% pour moi), Je souhaite racheter ses parts.rnrnLe crédit est remboursé . rnL appartement à été estimé à 300 000 €. rnJe voudrais savoir si légalement ma mère peut me céder ses parts à 100 000 € au lieu de 180 000€ ( base sur l estimation et le taux de ses parts ) ?rnPour info ma mère est d accord sur le montant de 100 000€.rnrnMerci de vos réponses

Par **Lag0**, le **02/01/2013 à 12:20**

Bonjour,rnC'est toujours possible...rnMais le fisc peut trouver à y redire ! En effet, les frais de notaire vont être calculés sur 100000€ au lieu des 180000€ et le fisc va y voir un manque à gagner. Il peut envisager un redressement.

Par **Mandrakor**, le **02/01/2013 à 13:09**

Tout d'abord merci "Lag0" pour cette précision, et pour continuer sur ce même thème, comment savoir les limites de prix acceptable par le fisc ?rnrnEt autrement, où je peux me renseigner davantage sur ce thème ?rnrnMerci et meilleurs voeux pour 2013